



ASSOCIATION SPORTIVE  
DE LA SURETE PUBLIQUE de MONACO  
Section  
**SELF-DEFENSE  
SPORTS DE COMBAT**



Direction de la Sûreté Publique, Secrétariat de Direction,  
9 rue Suffren-Reymond BP555 - 98015 MONACO Cedex

[asspmonacoselfdefense@monaco.mc](mailto:asspmonacoselfdefense@monaco.mc)



+377 (0)6 07 93 31 36

**BIENVENUE !**

**FORMULAIRE SPECIFIQUE DE SECTION A REMPLIR  
PAR L'ADHERENT AU MOMENT DU REGLEMENT DE LA COTISATION**

**Le requérant soussigné :**

- (nom et prénom) .....-né (e), le .....
- Tel. (fixe et mobile).....
- résidant : .....
- n° matricule : .....-Autre sport pratiqué au sein de l'A.S.S.P. : .....

**Déclare que son inscription à la section Self-défense sports de combat (S.D.S.C.) de l'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco (A.S.S.P.M.) vaut acceptation ferme et irrévocable des points ci-après dont il atteste présentement avoir été informé :**

**Assurances** (A noter que ce régime est identique à celui en vigueur au sein de l'A.S.S.P.M. pour la pratique des autres sports).

- L'Association Sportive de la Sûreté Publique de Monaco dispose d'une couverture d'assurance en responsabilité civile couvrant notamment la pratique du requérant au sein de la Section S.D.S.C. de l'A.S.S.P.M. et dont il peut prendre connaissance en prenant attache avec le Président ou du Sectaire général de l'A.S.S.P.M. ;

Toute blessure survenue au cours d'un entraînement devra être signalée par écrit par la victime au responsable de la section aux fins de saisir l'organisme couvrant la responsabilité civile.

- L'A.S.S.P.M. et la S.D.S.C. de l'A.S.S.P.M. ne disposent pas d'une couverture d'assurance « INDIVIDUELLE ACCIDENT » couvrant la pratique du requérant objet du présent. Aussi ce dernier prend bonne note de ce que la S.D.S.C. de l'A.S.S.P.M. l'encourage vivement à souscrire une telle couverture par ailleurs. Le requérant décline toute responsabilité des dirigeants de l'A.S.S.P.M. et not. de la S.D.S.C. de l'A.S.S.P.M. en cas de dommages survenant dans sa pratique.

A noter qu'aucun accident survenu dans le cadre de cette activité (trajet y compris) ne pourra être considéré ou rattaché à un accident du travail.

**Certificat médical**

- La participation du requérant aux entraînements de la S.D.S.C. de l'A.S.S.P.M. (visée en en-tête) nécessite la remise effective au préalable à M. Claude POUGET, Responsable de la dite Section (adresse in fine) d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la Self-Défense et des Sports de combats (S.D.S.C.). Il est à noter que le dit document peut être délivré gracieusement par le Centre médico-sportif au Stade Louis II sur rendez vous ☎ +377 92 05 41 11).

Date : ..... Ecrire la mention : « Lu et approuvé » : .....

Signature :



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE LA SÛRETÉ PUBLIQUE de MONACO**  
Section  
**SELF-DEFENSE - SPORTS DE COMBAT**

Direction de la Sûreté Publique, Secrétariat de Direction,  
9 rue Suffren-Reymond - BP555 - 98015 MONACO Cedex -  
[asspmonacoselfdefense@monaco.mc](mailto:asspmonacoselfdefense@monaco.mc) ☎ 06 07 93 31 36



### **Activités sportives pratiquées**

Au choix des participants, dans le cadre du bon esprit sportif et des valeurs morales propres à l'éthique sportive de ces pratiques :

- La Self-Défense (Concept Opérationnel et Réel) ;
- La Boxe anglaise (boxe avec les poings) ;
- Le Kick-Boxing, le Full-Contact, la Boxe américaine, la Boxe thai/ Muaythai, le K1 Rules.

P.S. : la salle de boxe n'étant pas équipée de tapis de chute, la pratique des projections et du travail au sol ne sera pas possible, pour raisons de sécurité.

### **Lieu et horaires d'entraînement**

Salle de Boxe « Manu Conte » du Stade Louis II, le jeudi de 12 h 30 à 13 h 45 h (sauf jours fériés et vacances scolaires).

### **Accès au Stade Louis II avec la carte de membre**

Conformément au règlement intérieur du stade Louis II, que le requérant s'engage à respecter strictement, l'accès aux entraînements au sein de la salle précitée du Stade Louis II, mise à la disposition de la Section par les Pouvoirs Publics, nécessite la possession (et la présentation au besoin, à la demande éventuelle du concierge) de la carte de membre de l'A.S.S.P.Monaco, comportant la photo du requérant.

### **Tenue / équipements**

La participation aux entraînements nécessitera :

- 1°/ le port d'une tenue offerte par l'A.S.S.P.M : un short et deux tee shirts portant les logos de l'A.S.S.P. et visuels de la Section ;
- 2°/ le matériel de protection (à la charge financière de chaque sportif : pouvant être acquis auprès du Responsable de la Section ou auprès de commerces spécialisés tels DECATHLON ou LE SAMOURAI à NICE etc.) :
  - Gants de boxe (10 ou 12 onces) ;
  - Protèges tibias (avec éventuellement couvre pied) ;
  - Protège dents ;
  - Coquille protectrice (génitale ou – pour les filles – poitrine) .
  - Casque de boxe (pour ceux souhaitant pratiquer les « assauts »).

Date : ..... Ecrire la mention : « Lu et approuvé ») : .....

Signature :



**ASSOCIATION SPORTIVE  
DE LA SURETE PUBLIQUE de MONACO**  
Section  
**SELF-DEFENSE - SPORTS DE COMBAT**



*Direction de la Sûreté Publique, Secrétariat de Direction,  
9 rue Suffren-Reymond - BP555 - 98015 MONACO Cedex -  
[asspmonacoselfdefense@monaco.mc](mailto:asspmonacoselfdefense@monaco.mc) ☎ 06 07 93 31 36*

**Encadrement technique**

Les entraînements se dérouleront sous la direction technique de Claude POUGET, enseignant diplômé des sports précités. En son absence, les cours n'auront lieu qu'en présence d'une personne qualifiée préalablement désignée.

**Formalités d'inscription**

Merci de bien vouloir remettre au responsable de la section qui transmettra :

- ce document (spécifique à la section Self-défense Sports de combat) ;
- le certificat médical précité ;
- ainsi que les trois éléments ci-après à moins qu'ils n'aient été déjà remis à l'A.S.S.P.M. dans la cadre de la pratique d'un autre sport au sein de la dite association :
  - le règlement du coût de l'inscription à l'ASSP (60 euros + 23 euros pour les nouveaux inscrits) ;
  - la photo d'identité ;
  - le formulaire d'inscription à l'ASSP (cf. Lotus Notes – rubrique « ASSP » - Si possible adresser également le dit formulaire par mail à [asspmonaco@aol.com](mailto:asspmonaco@aol.com), pour archivage informatique).

**Informations / contact**

- **La Section Self-défense sports de combat de l'A.S.S.P**

- M. Christophe HAGET, Commissaire Principal, Chef de la Division de la Police Judiciaire : Membre d'honneur de l'A.S.S.P ainsi que de la Section Self-défense sports de combat de l'A.S.S.P.M. – Secrétariat D.P.J. : ☎ +377 93 15 33 28
- M. Claude POUGET, Responsable de la Section Self-défense – sports de combat de l'Association Sportive de la Sûreté Publique, Direction de la Sûreté Publique Secrétariat de Direction, 9 rue Suffren-Reymond BP555 - 98015 MONACO Cedex

[asspmonacoselfdefense@monaco.mc](mailto:asspmonacoselfdefense@monaco.mc) ☎ +377 (0)6 07 93 31 36

- **L'A.S.S.P.M.**

☒ Association Sportive de la Sûreté Publique, 9, rue Suffren Reymond BP 555  
98015 MONACO Cedex, [ASSPMONACO@aol.com](mailto:ASSPMONACO@aol.com) - [www.cursa.org](http://www.cursa.org) ☎ 06 13 21 33 87

Merci de remettre ce document au responsable de section, et si possible de l'envoyer par mail à : [asspmonaco@aol.com](mailto:asspmonaco@aol.com) , pour archivage informatique.

Le requérant : - Nom : .....-Prénom : .....  
- Pour l'ensemble des 3 pages : Ecrire la mention : « Lu et approuvé » : .....  
- Date : .....-Signature :